

Contrat de stage : Exemple stagiaire

Merci de ne renvoyer qu'un seul exemplaire (exemplaire formateur) à l'adresse suivante :

Sébastien LAURENT - 15 rue de la Carbonnière – Saint Loup – 28360 La Bourdinière Saint Loup

Entre les soussignés :

1) Sébastien LAURENT (15 rue de la Carbonnière – Saint Loup – 28360 La Bourdinière Saint Loup), n° Siret : 822 226 197 00017.

2) (Nom, prénom, adresse, téléphone et email du cocontractant ci-après désigné le *stagiaire*)

Date de la formation choisie..... Ville de formation.....

Nom..... Prénom

Adresse.....

Tél..... Email.....

Date de naissance.....

Article 1 : Objet

Le formateur s'engage à organiser le stage intitulé : Stage Reiki Deuxième Degré perfectionnement – Okuden Koki

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formations

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition de compétences, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances, prévue par l'article 900-2 du code du travail.
- Elle a pour objectif de développer : le potentiel énergétique du stagiaire, la gestion du stress, la maîtrise des techniques d'harmonisation énergétiques (sensibilisation aux trajets énergétiques, aux centres principaux d'énergie et à la façon de les traiter - mise en application des méthodes d'harmonisation manuelles) ; Apprentissage de techniques de relaxation, de visualisation et de concentration.
- La durée du stage est fixée à deux jours.
- Le programme de formation figure en annexe du présent contrat.

Article 3 : Organisation de l'action de formation

- La formation aura lieu dans la ville choisie (le lieu exact sera envoyé au minimum deux semaines avant le début du stage).
- Elle est organisée pour un effectif de 8 stagiaires maximum.
- Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, sont les suivants : applications pratiques durant le séminaire, support de cours et notes des stagiaires.
- Les diplômes, titres ou références de la personne chargée de la formation sont indiqués ci-après :
2008/Paris (1er degré Usui Reiki Ryoho – Shōden) ; 2009/Paris (2e degré Usui Reiki Ryoho – Okuden Zenki) ;
2012/Paris (2^e degré, Perfectionnement Usui Reiki Ryoho - Okuden Koki) ;
2014/Paris (1er degré Komyo Reiki – Shōden) ; 2014/Paris (2e degré Komyo Reiki– Okuden Zenki) ;
2015/Paris (3e degré Komyo Reiki– Shinpiden) ; 2015/Paris (4e degré Komyo Reiki– Maitrise)

Article 4 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe le formateur par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire et le chèque de caution sera rendu. Cette modalité n'a pas lieu si la date du stage intervient dans les 10 jours précédant l'envoi du présent contrat. Au-delà, les arrhes restent acquises par le formateur afin de couvrir les frais d'inscription et de déplacements.

Article 5 : Dispositions financières

- L'action de formation est fixée à : **250 Euros**
- Le stagiaire s'engage à verser : **40 Euros** d'acompte sous forme de chèque au nom de LAURENT Sébastien. Le chèque est encaissé lors de la réception du courrier. Le complément du règlement sera à verser lors du déroulement du stage (200 euros).

Article 6 : Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait du formateur (1) ou l'abandon du stage par le stagiaire (2) pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

1/ Annulation du formateur : Une proposition de reconduction d'une nouvelle formation sera proposée, selon les disponibilités de programmes du formateur. Sinon, l'acompte est remboursé au stagiaire.

2/ Annulation du stagiaire : L'acompte est acquis par le formateur. Le stagiaire pourra s'inscrire à un autre stage sans avoir à verser un nouvel acompte. Le présent contrat de stage reste valable pour ce nouveau stage.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue (du fait d'un événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne), le contrat de stage est résilié et seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues (au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat).

Article 7 : Cas de différent

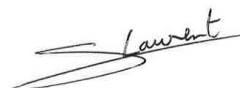
Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Chartres sera seul compétent pour régler le litige.

Fait, en double exemplaire, à Chartres.

Pour le stagiaire
(Date, prénom, nom et signature du stagiaire)

Pour le formateur
(Prénom, nom et signature du formateur)

Sébastien LAURENT



Contrat de stage : Exemple formateur (à retourner avec le chèque d'acompte)

Merci de ne renvoyer qu'un seul exemplaire (exemplaire formateur) à l'adresse suivante :

Sébastien LAURENT - 15 rue de la Carbonnière – Saint Loup – 28360 La Bourdinière Saint Loup

Entre les soussignés :

1) Sébastien LAURENT (15 rue de la Carbonnière – Saint Loup – 28360 La Bourdinière Saint Loup), n° Siret : 822 226 197 00017.

2) (Nom, prénom, adresse, téléphone et email du cocontractant ci-après désigné le *stagiaire*)

Date de la formation choisie..... Ville de formation.....
Nom..... Prénom.....
Adresse.....
Tél..... Email.....
Date de naissance.....

Article 1 : Objet

Le formateur s'engage à organiser le stage intitulé : Stage Reiki Deuxième Degré perfectionnement – Okuden Koki

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formations

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition de compétences, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances, prévue par l'article 900-2 du code du travail.
- Elle a pour objectif de développer : le potentiel énergétique du stagiaire, la gestion du stress, la maîtrise des techniques d'harmonisation énergétiques (sensibilisation aux trajets énergétiques, aux centres principaux d'énergie et à la façon de les traiter - mise en application des méthodes d'harmonisation manuelles) ; Apprentissage de techniques de relaxation, de visualisation et de concentration.
- La durée du stage est fixée à deux jours.
- Le programme de formation figure en annexe du présent contrat.

Article 3 : Organisation de l'action de formation

- La formation aura lieu dans la ville choisie (le lieu exact sera envoyé au minimum deux semaines avant le début du stage).
- Elle est organisée pour un effectif de 8 stagiaires maximum.
- Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, sont les suivants : applications pratiques durant le séminaire, support de cours et notes des stagiaires.
- Les diplômes, titres ou références de la personne chargée de la formation sont indiqués ci-après :
2008/Paris (1er degré Usui Reiki Ryoho – Shōden) ; 2009/Paris (2e degré Usui Reiki Ryoho – Okuden Zenki) ;
2012/Paris (2e degré, Perfectionnement Usui Reiki Ryoho - Okuden Koki) ;
2014/Paris (1er degré Komyo Reiki – Shōden) ; 2014/Paris (2e degré Komyo Reiki– Okuden Zenki) ;
2015/Paris (3e degré Komyo Reiki– Shinpiden) ; 2015/Paris (4e degré Komyo Reiki– Maitrise)

Article 4 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe le formateur par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire et le chèque de caution sera rendu. Cette modalité n'a pas lieu si la date du stage intervient dans les 10 jours précédant l'envoi du présent contrat. Au-delà, les arrhes restent acquises par le formateur afin de couvrir les frais d'inscription et de déplacements.

Article 5 : Dispositions financières

- L'action de formation est fixée à : **250 Euros**
- Le stagiaire s'engage à verser : **40 Euros** d'acompte sous forme de chèque au nom de LAURENT Sébastien. Le chèque est encaissé lors de la réception du courrier. Le complément du règlement sera à verser lors du déroulement du stage (200 euros).

Article 6 : Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait du formateur (1) ou l'abandon du stage par le stagiaire (2) pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

1/ Annulation du formateur : Une proposition de reconduction d'une nouvelle formation sera proposée, selon les disponibilités de programmes du formateur. Sinon, l'acompte est remboursé au stagiaire.

2/ Annulation du stagiaire : L'acompte est acquis par le formateur. Le stagiaire pourra s'inscrire à un autre stage sans avoir à verser un nouvel acompte. Le présent contrat de stage reste valable pour ce nouveau stage.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue (du fait d'un événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne), le contrat de stage est résilié et seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues (au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat).

Article 7 : Cas de différent

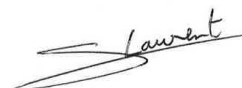
Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Chartres sera seul compétent pour régler le litige.

Fait, en double exemplaire, à Chartres.

Pour le stagiaire
(Date, prénom, nom et signature du stagiaire)

Pour le formateur
(Prénom, nom et signature du formateur)

Sébastien LAURENT



Annexe :

Programme de formation complet et détaillé – Okuden Koki:

Samedi matin

Présentation du formateur et des participants

Rappel du 1er degré Reiki : les principes généraux, les préceptes et l'attitude intérieure

Rappel du 2e degré Reiki : Les 3 symboles et leur utilisation

Pratique du Hatsurei Ho - Méthode pour générer le Reiki Auto-traitement

Mise en pratique des positions du corps, avec utilisation des symboles, pour un traitement complet

Questions/réponses

Pause repas

Samedi après-midi

Questions/réponses

Technique du brossage énergétique complet

Technique pour réactiver ses cellules

Harmonisation des trois Tanden par la Douche Reiki

Byosen reikan ho : Méthode pour ressentir les déséquilibres à travers les mains

Reiji Ho : Méthode d'indication de l'esprit en faisant appel à l'Esprit Divin Universel

Heso Chiryō Ho : Méthode de traitement du nombril

Uchite Chiryō Ho : Méthode de soin en tapotant avec les mains

Oshite Chiryō Ho : Méthode de traitement par pressions manuelles

Nadete Chiryō Ho : Méthode de traitement par massages légers de la main

Gyoshi Ho : Méthode de guérison par le regard

Koki Ho : Méthode de guérison par le souffle

Dimanche matin

Questions/réponses

Pratique du Hatsurei Ho - Méthode pour générer le Reiki

Auto-traitement

Hanshin Koketsu Ho : Méthode de purification du sang et équilibrage de la circulation sanguine du haut du corps

Zenshin Koketsu Ho : Méthode de purification du sang et équilibrage de la circulation sanguine de la totalité du corps

Ketsueki Kokan Ho : Méthode de soin et de purification du sang (Regroupement de Hanshin et Zenshin Koketsu Ho)

Hanshin Chiryō Ho : Méthode de traitement intégral du dos

Tanden Chiryō Ho : Méthode pour enlever les toxines et les poisons du corps et de l'esprit

Jakikiri Joka Ho : Méthode pour purifier et transformer les énergies négatives

Kongo Chiryō Ho : Méthode pour diriger la foudre céleste

Nentatsu Ho : Méthode pour émettre une pensée ou un souhait

Méthode complémentaire pour donner du Reiki aux objets, cristaux, médicaments, charmes, lieux, etc.

Questions/réponses

Pause repas

Dimanche après-midi

Questions/réponses

Transmission d'un Reiju

Pratique d'un soin complet en utilisant toutes les techniques apprises

Questions/réponses

Remise des livrets et certificats

Ce programme est donné à titre indicatif. Le formateur se réserve le droit de le modifier et d'en modifier l'ordre en fonction de son ressenti.